



Alain SIRVENT – Valorplast

# Redevance incitative

au

SMICTOM des cantons de  
Bécherel, Combourg,  
Hédé et Tinténiac (35)

*Bruz– 11 juin 2010*

# Situation :



Zone essentiellement résidentielle, située entre les agglomérations de Rennes et de Saint-Malo

42 communes

Recensement 1999 : 41 379 hab.

Recensement 2006 : 50 802 hab. (+23%)



Alain SIRVENT – Valorplast

# Organisation :

## Ordures ménagères :

- Collecte en régie (C1)
- Traitement : membre du syndicat de traitement des pays de Rance et de la Baie (incinération)

## Déchets recyclables :

- JRM et EL : Collecte en régie (sacs en C0,5 depuis janvier 2010)
- Verre : Apport volontaire - prestataire



Alain SIRVENT – Valorplast

# Organisation :

## Déchèteries (4) :

- Gardiennage en régie,
- Bas de quai par prestataire

Financement par la redevance depuis 2000



Alain SIRVENT - Valorplast

**La mise en place de la  
redevance incitative :**

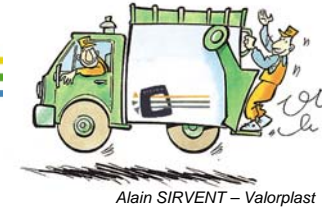
**Répondre à une situation  
de crise**



# Constat :

**2004 :**

- Coût du service en augmentation (OMR et déchèteries)
- Augmentation de la REOM (mise en place en 2000) importante, sans augmentation du service  
2003 - 2004 : + 20%
- Pas de maîtrise des coûts.
- Crise politique et financière



# Démarche :

- **Calcul des coûts élémentaires et de leur structure**
  - Collecte des OM
  - Conteneurisation des OM
  - Traitement
  - Tri sélectif
  - Déchèteries
  - Gestion
- **Analyse de la structure de ces coûts**
- **Proposition d'une nouvelle grille tarifaire incluant la production d'OM.**
- **Mise en place de la collecte sélective en porte à porte dans les bourgs et vente de composteurs.**

# Principe :

- Tarif forfaitaire selon le type de bac :

Nouveaux  
bacs  
proposés  
en 2005

Volume du bac	Tarifs 2010
60 litres	93,40 €
80 litres	156,20 €
120 litres	222,40 €
180 litres	284,00 €
240 litres	333,40 €



Alain SIRVENT - Valorplast

## Recommandations

60 litres	1 personne
80 litres	2 personnes
120 litres	3 personnes
180 litres	4 personnes

# Règles de dotation

Foyer de	Bac
1, 2 personnes	Minimum 60 litres
3, 4 personnes	Minimum 80 litres
5, 6 personnes	Minimum 120 litres
7, 8 personnes	Minimum 180 litres

- Un seul changement sur 12 mois
- Diminution autorisée à la tranche strictement inférieure



Alain SIRVENT - Valorplast

Pour les personnes rattachées à un bac collectif (en campagne), facturation au nombre de personnes.

Possibilité pour ces usagers d'opter pour un bac individuel et d'être facturés sur son volume (retrait du bac collectif).

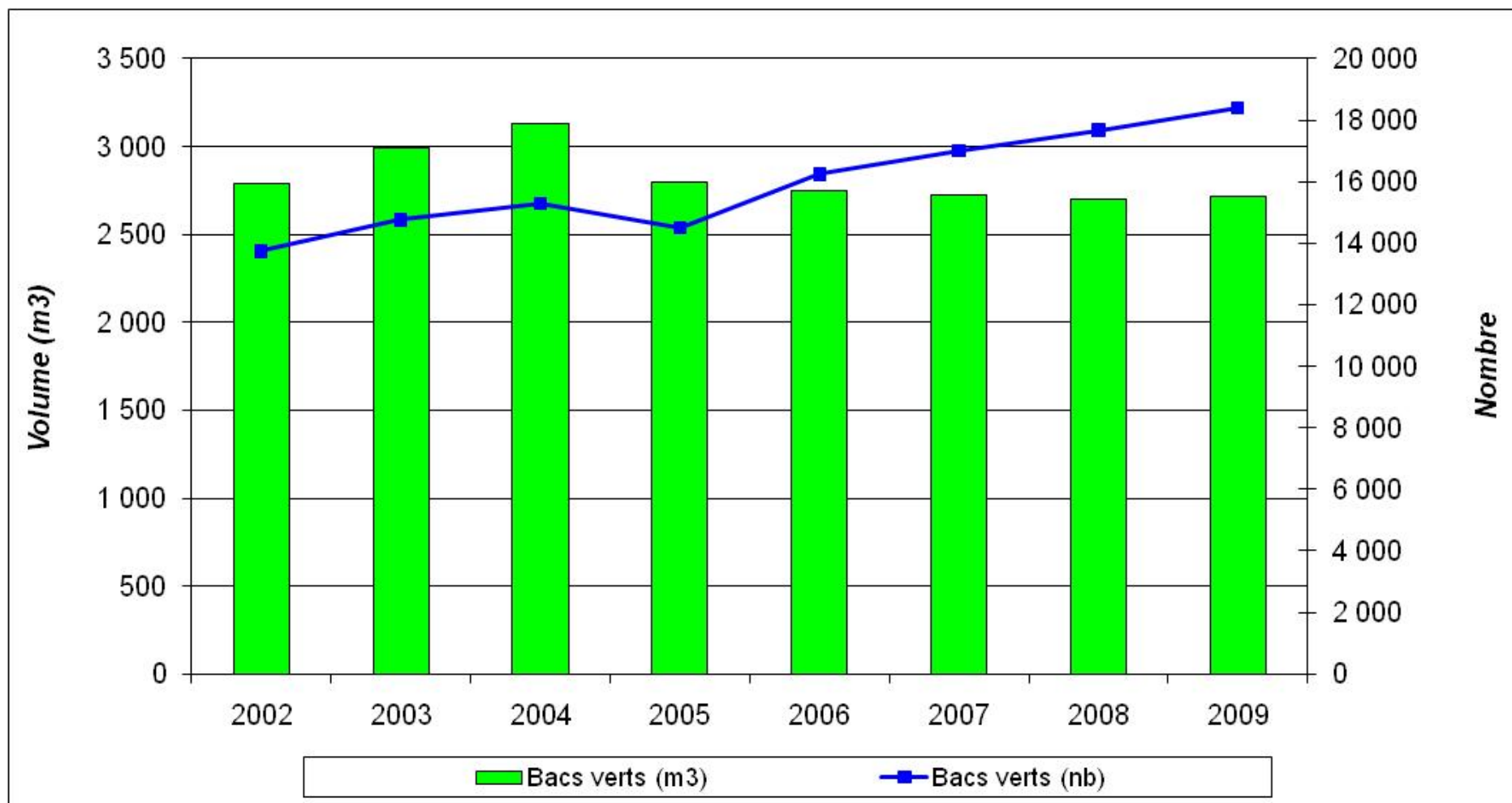
Retrait progressif des bacs collectifs dans les écarts.



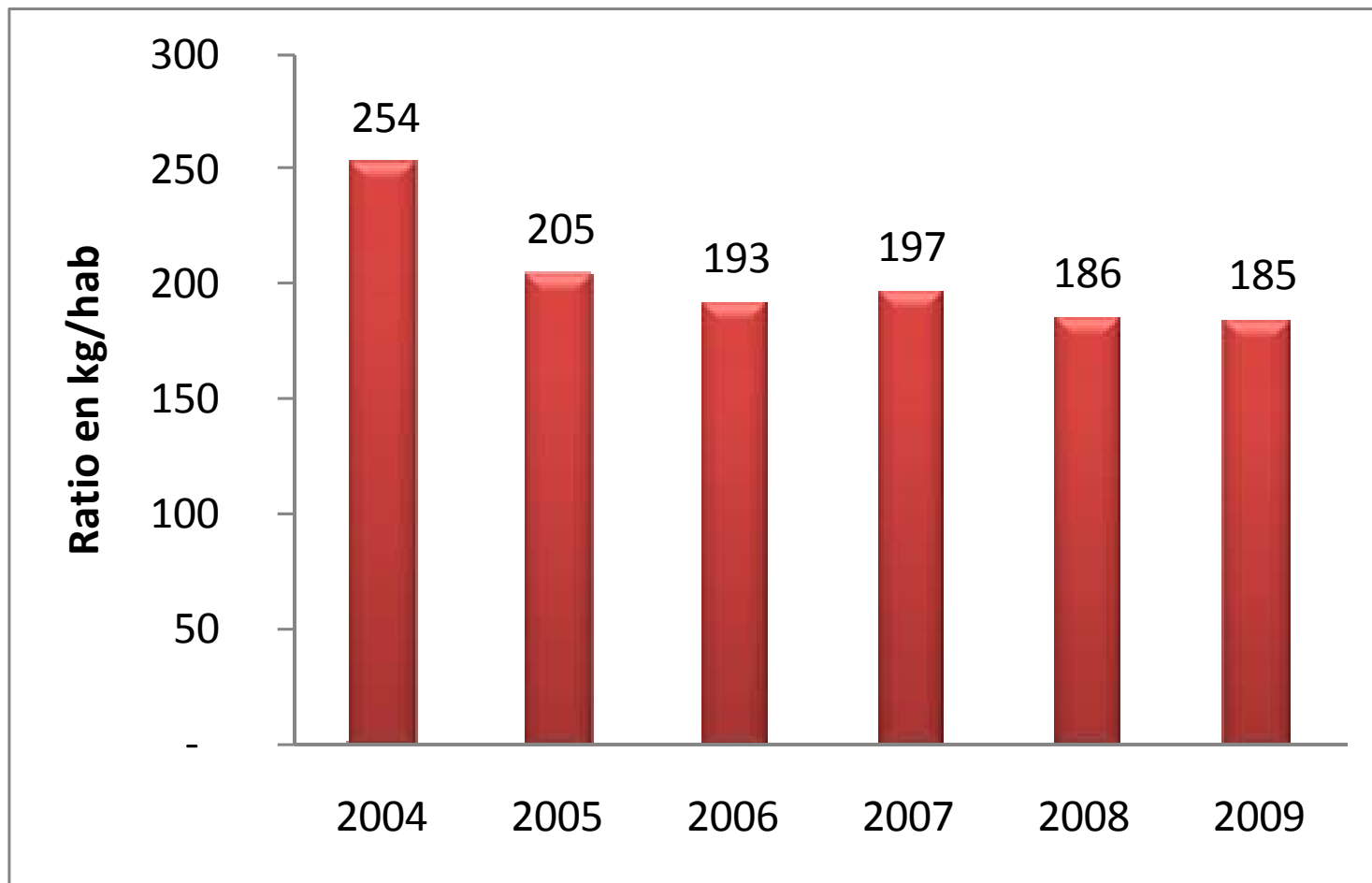
Alain SIRVENT - Valorplast

# Résultats

# Conteneurisation (marché de location maintenance) :

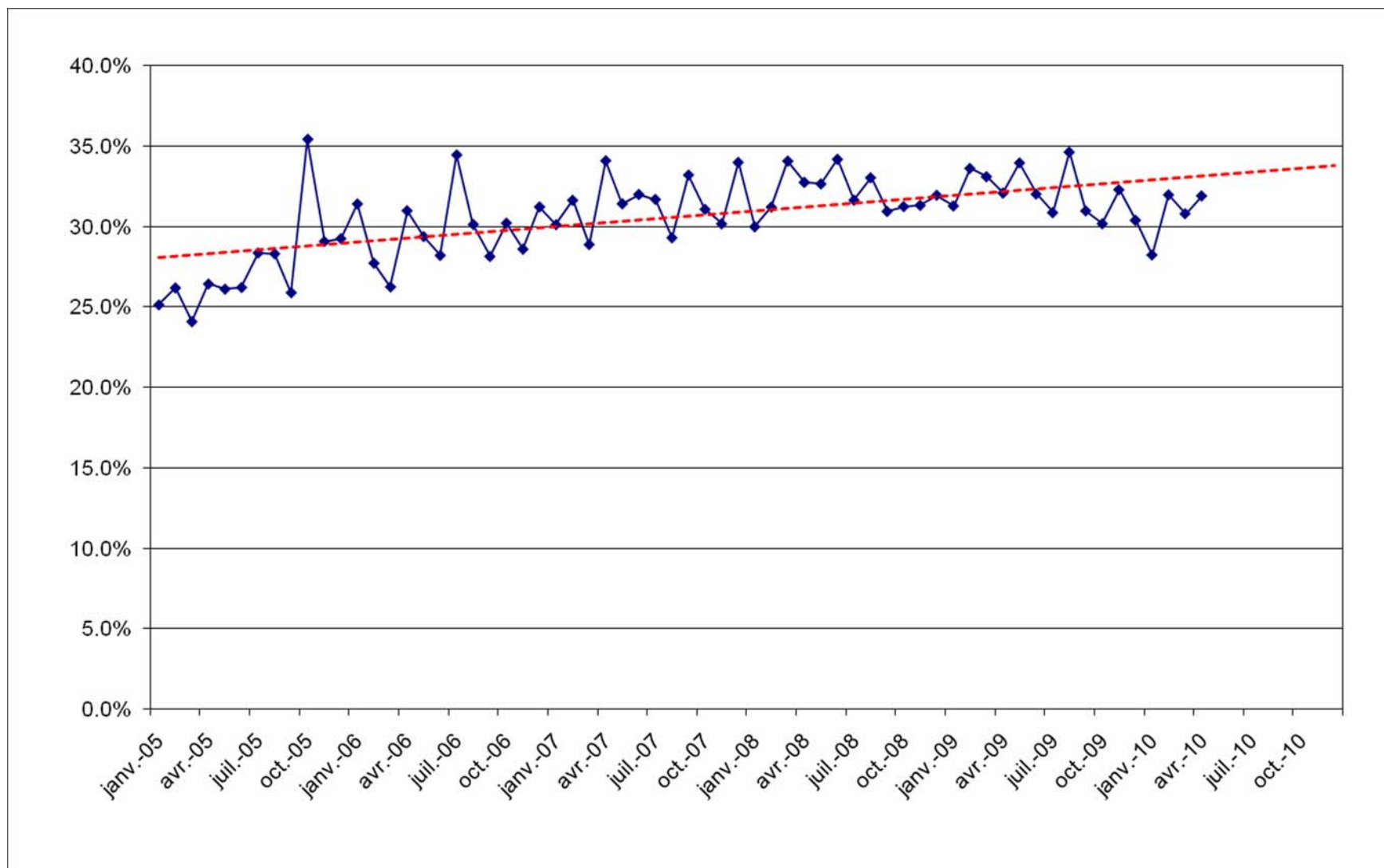


## Evolution du ratio d'ordures ménagères résiduelles entre 2004 et 2009 :

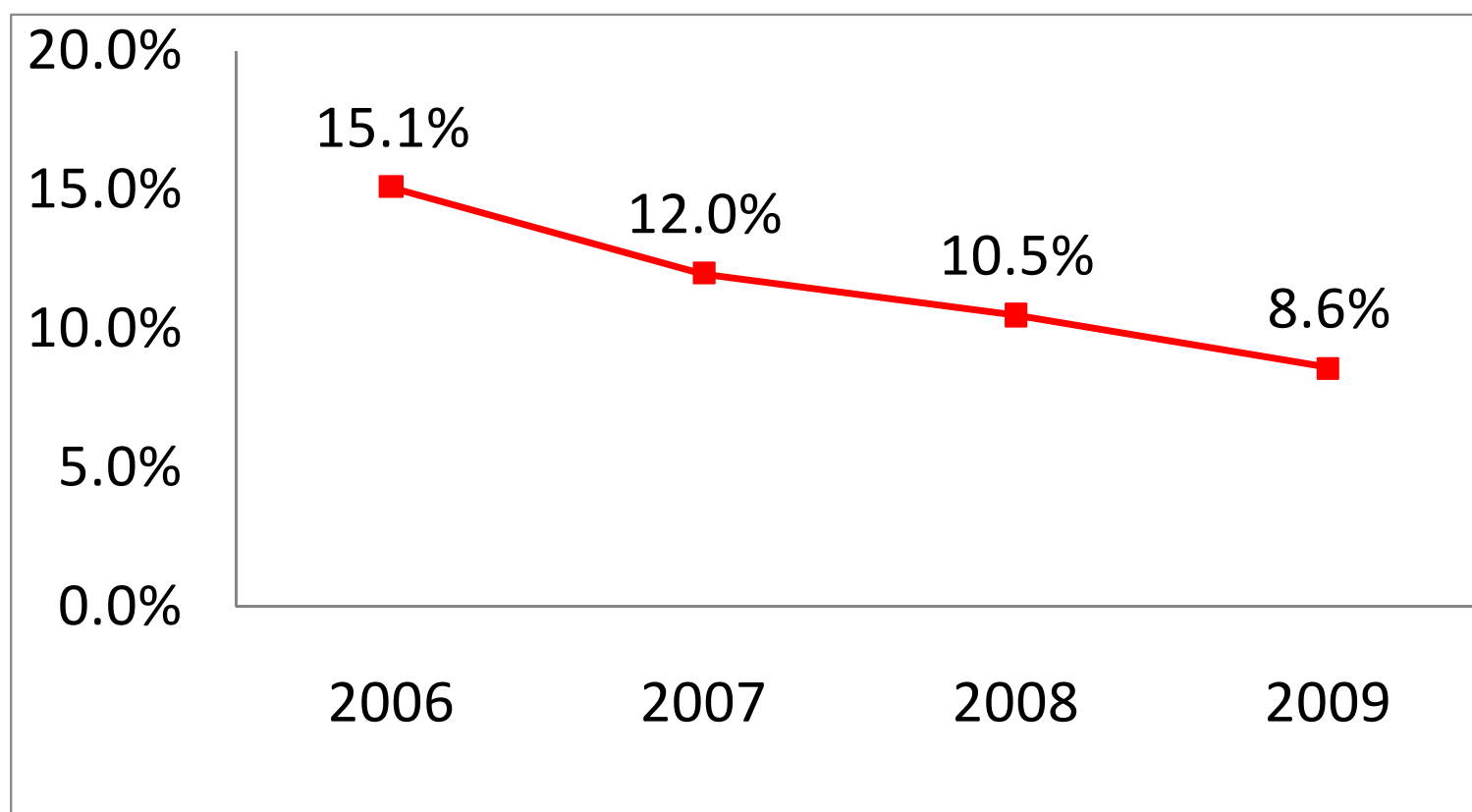


Diminution du tonnage d'OMR de 18%  
avec une augmentation de population de 13%

# Taux de détournement (tonnage CS / tonnage OM+CS)



## Evolution du taux de refus tous flux confondus (habitant + process)





	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Collecte sélective</b>	<b>Déchèteries</b>	<b>Total</b>
2005	9 964	3 768	7 918	21 650
2006	9 885	4 179	7 810	21 874
2007	9 898	4 532	7 884	22 314
2008	9 824	4 632	8 210	22 666
2009	9 761	4 607	9 385	23 753
<b>Evolution 2005-2009</b>	<b>- 1%</b>	<b>+ 22%</b>	<b>+ 19%*</b>	<b>+ 10%</b>

\* Déchèteries : augmentation des déchets verts de 54% entre 2005 et 2009



Alain SIRVENT – Valorplast

# Gestion de la redevance incitative



## Rythme de facturation

- Particuliers : annuel  
ou prélèvement automatique trimestriel
- Professionnels : trimestriel
- Administrations : annuel
- Propriétaires (> 2 logements) : annuel



## Estimation du coût

- Gestion du fichier
- Edition des factures
- Gestion des réclamations

Environ 130 000 €, pour un budget de fonctionnement de 4,6 M€.

≈ 2,5 ETP pour 23 000 payeurs



# Inconvénients

Changements de bacs importants, notamment lors de la réception de la redevance.

9% des factures éditées sont reprises (changement de bacs, départs, décès ,...) et donnent lieu à dégrèvement.

30% de ces reprises de factures sont liées à la redevance incitative (→2,7% des factures éditées).

Bacs collectifs : exutoire au surplus

→ Suppression progressive.



# Avantages

Les bacs individuels facilitent la mise à jour du fichier de facturation (retrait du bac lors d'un départ sans remplaçant connu), tout comme les tickets d'accès en déchèteries.

Le nouvel arrivant prend contact avec le SMICTOM dès son arrivée, ce qui lui permet de lui fournir une information complète sur le service et de rappeler les consignes de tri.

Cela permet de s'affranchir en partie du nombre de personnes (personnes en déplacement en semaine, internat,...).



# Avantages

Dispositif simple à comprendre pour l'utilisateur, qui peut diminuer le montant de sa redevance en optant pour une contrainte de volume.

La contrainte de volume sur les OMR oriente « naturellement » les usagers vers le compostage et le tri des déchets recyclables.



# Incivilités

Le taux de refus était important dans les colonnes d'apport volontaire emballages (17% en 2009).

Dépôts en pied de colonnes d'apport volontaire.

Remarques :

- Essentiellement des déchets destinés aux déchèteries
- Cette situation existait avant 2005.

→ La RI est-elle compatible avec l'apport volontaire ?

Très peu de cas de brûlage indiqués par les communes



Alain SIRVENT - Valorplast

**Conclusion :**

**Cette redevance est-elle incitative ?**



Elle l'est par la contrainte créée par le volume du bac disponible (réorientation des déchets organiques, recyclables, encombrants dans les bonnes filières).

Elle présente moins de souplesse que le nombre de présentations en cas de surplus occasionnels ou lors de naissances (il faut une démarche volontaire de l'utilisateur pour obtenir un bac plus grand).

Pas d'impact significatif constaté en terme de réduction à la source (difficulté de la mesure).